

PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU DE LA REUNION EN DATE DU 20 MARS 2026

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Le vingt mars de l'an deux mil vingt-six, à dix-huit heures, zéro minute,
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
A la mairie de Morgny la Pommeraye,
sous la présidence de la doyenne, Madame CRAMILLY Rose-Marie.

Etaient Présents :

Mrs Manuel HANRYON, Vincent FOULOGNE, Samuel GOUZ, Philippe PINON, Corentin CRAMILLY, Philippe MORLAIS, François CAPET,

Mmes Annick LANGLOIS, Sophie CARLE STECKMEYER, Rose-Marie CRAMILLY, Isabelle BEAURAIN, Murielle QUIGNON, Juliane LIPPENS

Date de convocation
16 mars 2026

Etaient absents :

Virginie SAUTEUR qui donne pouvoir à Annick LANGLOIS
Raphaël COLLARD qui donne pouvoir à Manuel HANRYON

Le quorum étant atteint, Pascal SAGOT, Maire sortant, déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Secrétaire de séance : Monsieur GOUZ Samuel

Le compte rendu de séance du 02 mars 2026 a été transmis aux membres du Conseil municipal. Il ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

ELECTION DU MAIRE

Madame CRAMILLY, doyenne de l'assemblée, a pris la présidence de la séance pour procéder à l'élection du Maire.

Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal.

Deux assesseurs ont été désignés par le Conseil municipal : Monsieur MAZIER Christian et Monsieur ELIOT Rémy.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le conseiller municipal a ensuite déposé lui-même l'enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	zéro
Nombre de votants	quinze
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	zéro
Nombre de suffrages blancs	deux
Nombre de suffrages exprimés	treize
Majorité absolue	huit

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
LANGLOIS Annick	Treize

Madame LANGLOIS Annick a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence d'Annick LANGLOIS, élue Maire, le Conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjointes.

Nombre d'Adjointes

Madame LANGLOIS a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'Adjointes correspondant à l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre Adjointes au Maire au maximum. Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait à ce jour de trois Adjointes.

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal, a fixé à trois le nombre d'Adjointes au Maire de la Commune.

Listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire

Madame le Maire a rappelé que les Adjointes sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal.

Le Conseil municipal a décidé de laisser cinq minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'Adjointes au Maire qui doivent comporter au plus autant de Conseillers municipaux que d'Adjointes à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté que deux listes avaient été déposées.

Il a ensuite été procédé à l'élection des Adjointes au Maire.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	zéro
Nombre de votants	quinze
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	zéro
Nombre de suffrages blancs	zéro
Nombre de suffrages exprimés	quinze
Majorité absolue	huit

NOM DU CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE	SUFFRAGES OBTENUS
François CAPET	Trois
Manuel HANRYON	Douze

Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés Manuel HANRYON, Sophie CARLE STECKMEYER et Vincent FOULOGNE.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

PROCLAMATION DES RESULTATS

QUALITE	NOM ET PRENOM	DATE DE NAISSANCE	FONCTION	SUFFRAGES OBTENUS PAR LA LISTE
Mme	LANGLOIS Annick	10/09/1973	Maire	285
M.	HANRYON Manuel	02/02/1979	Premier adjoint	285
Mme	CARLE STECKMEYER Sophie	31/05/1984	Deuxième adjoint	285
M.	FOULOGNE Vincent	21/10/1965	Troisième adjoint	285
Mme	CRAMILLY Rose-Marie	17/05/1958	Conseillère municipale	285
Mme	QUIGNON Murielle	08/09/1973	Conseillère municipale	285
M.	PINON Philippe	16/08/1973	Conseiller municipal	285
M.	COLLARD Raphaël	13/03/1974	Conseiller municipal	285
Mme	BEURAIN Isabelle	24/07/1974	Conseillère municipale	285
Mme	SAUTEUR Virginie	30/01/1978	Conseillère municipale	285
M.	GOUEZ Samuel	08/05/1984	Conseiller municipal	285
M.	CRAMILLY Corentin	28/05/1996	Conseiller municipal	285
M.	MORLAIS Philippe	19/04/1959	Conseiller municipal	270
M.	CAPET François	15/09/1961	Conseiller municipal	270
Mme	LIPPENS Juliane	16/03/1989	Conseillère municipale	270

DELIBERATION 2026/03/20/4

INDEMNITE DE FONCTION BRUTE MENSUELLE POUR L'EXERCICE DES FONCTIONS DE MAIRE

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal de maintenir les taux appliqués lors du précédent mandat, afin de veiller à la maîtrise des dépenses communales.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixent le montant de l'indemnité brute mensuelle du Maire à 40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

La date d'effet de la présente délibération est le 20 mars 2026, date d'installation du Conseil municipal.

DELIBERATION 2026/03/20/5

INDEMNITE DE FONCTION BRUTE MENSUELLE POUR L'EXERCICE DES FONCTIONS D'ADJOINT AU MAIRE

Comme précédemment, Madame le Maire propose de maintenir les taux appliquer lors du précédent mandat.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixent le montant de l'indemnité brute mensuelle de chaque Adjoint au Maire à 14,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

La date d'effet de la présente délibération est le 20 mars 2026, date d'installation du Conseil municipal et de la nomination des trois adjoints.

DELIBERATION 2026/03/20/6

DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame le Maire donne lecture des délégations devant lui être consenties par le Conseil municipal.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accordent ces délégations à Madame le Maire.

DELIBERATION 2026/03/20/7

ELECTION DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Suite aux élections municipales, les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ont désigné les délégués titulaires et suppléants aux syndicats intercommunaux comme suit :

SDE 76 :

Titulaire : Raphaël COLLARD

Suppléant : François CAPET

SIAEPA du Crevon

Titulaires : Manuel HANRYON et Isabelle BEAURAIN

Suppléant : Philippe PINON

SIAEPA des Trois Sources Cailly, Varenne, Béthune

Titulaires : Vincent FOULOGNE et Corentin CRAMILLY

Suppléants : Samuel GOUZ et Juliane LIPPENS

SIVOSS DU CES DE BUCHY :

Titulaires : Rose-Marie CRAMILLY et Sophie CARLE STECKMEYER

Suppléant : Corentin CRAMILLY

DELIBERATION 2026/03/20/8

DESIGNATION DES MEMBRES AUX DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES

Les membres des diverses commissions communales sont élus comme suit :

Commission des Finances

Présidente : Annick LANGLOIS

Vice-Présidente : Sophie CARLE STECKMEYER

Autres membres : Rose-Marie CRAMILLY, Manuel HANRYON, Murielle QUIGNON, Raphaël COLLARD et Philippe MORLAIS

Commission Ecoles, cantine, garderie périscolaire, bibliothèque jeunesse, centre de loisirs et ludisports

Présidente : Annick LANGLOIS

Vice-Présidente : Sophie CARLE STECKMEYER

Autres membres : Virginie SAUTEUR, Murielle QUIGNON, Rose-Marie CRAMILLY, Samuel GOUÉZ et Juliane LIPPENS

Commission des Travaux, bâtiments et espaces verts

Présidente : Annick LANGLOIS

Vice-Président : Vincent FOULOGNE

Autres membres : Virginie SAUTEUR, Raphaël COLLARD, Corentin CRAMILLY, Samuel GOUÉZ

Commission Urbanisme

Présidente : Annick LANGLOIS

Vice-Président : Manuel HANRYON

Autres membres : Isabelle BEAURAIN, Rose-Marie CRAMILLY, Raphaël COLLARD, Samuel GOUÉZ et Juliane LIPPENS

Commission Action sociale, Vie Associative et Fêtes et Cérémonies

Présidente : Annick LANGLOIS

Vice-Président : Vincent FOULOGNE

Autres membres : Philippe PINON, Murielle QUIGNON, Rose-Marie CRAMILLY, Corentin CRAMILLY et Juliane LIPPENS

Commission Communication

Présidente : Annick LANGLOIS

Vice-Président : Manuel HANRYON

Autres membres : Isabelle BEAURAIN, Murielle QUIGNON, Corentin CRAMILLY, Virginie SAUTEUR et François CAPET

DELIBERATION 2026/03/20/9

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal ont accepté de voter à main levée et non à bulletin secret.

A la représentation proportionnelle au plus fort reste, ont été élus :

Membres titulaires

Sophie CARLE STECKMEYER

Isabelle BEAURAIN

Samuel GOUÉZ

Membres suppléants

Corentin CRAMILLY

Raphaël COLLARD

Philippe MORLAIS

Madame le Maire est Présidente de droit de la Commission d'Appel d'Offres.

Questions diverses

Réunion du personnel

Monsieur MORLAIS demande pourquoi une réunion du personnel a été fixée un mercredi en fin de journée alors que les agents sont en congés

Madame le Maire lui répond qu'elle souhaitait, se présenter aux agents, accompagnée de ses adjoints, dans un délai suffisamment court et que c'était, par conséquent, la seule date possible, pour pouvoir réunir tout le monde.

Le temps passé pour cette réunion sera évidemment payé aux agents en fonction de leur contrat.

Communications diverses

Conseil municipal

Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder au vote du budget primitif 2026 avant le 30 avril. La prochaine réunion de conseil municipal est donc fixée au mercredi 22 avril 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures cinquante-six minutes.